



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-256**

**Séance publique du**

**21 juillet 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49113-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique  
de la Ville  
Direction Coordinatrice de l'Education

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2014

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre de l'année scolaire 2013/2014, la Direction des Affaires Scolaires a été saisie de diverses demandes de subventions émanant des écoles élémentaires et maternelles de la Ville dans le cadre de l'organisation de projets éducatifs et de sorties scolaires avec nuitées.

Les aides proposées dans le présent rapport correspondent aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Il est précisé que chaque projet a reçu l'avis favorable de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription.

Vous trouverez, en annexe, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : 2 499,25 € (*deux mille quatre cent quatre vingt dix neuf euros et 25 cents*)

Les subventions seront versées sur le compte de la coopérative scolaire de chaque école.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe
  
- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de 2 499,25 € sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2014 – ligne budgétaire 92213 6574 1683 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-256 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET  
MATERNELLES DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**ANNEXE****DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ECOLES 2014****Ligne budgétaire : 92213 6574 1683 (disponible : 35 059,35 €)**

<b>ECOLES</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
<b>CUQUES ELEMENTAIRE</b>	<b>Amélioration BCD de l'école</b>	229,00 €
<b>D'ARBAUD MATERNELLE</b>	<b>Subvention exceptionnelle Sortie pédagogique à Venelles le 13 juin 2014 pour 104 élèves prise en charge du transport</b>	1 100,00 €
<b>MAUREL ELEMENTAIRE</b>	<b>Classes de Neige Pont du Fossé du 20 au 24 janvier 2014 66 élèves de CM2 (3 classes) et 21 élèves de CE2 et 18 élèves de CP Soit : 105 élèves x 5 jours x 1,55 €</b>  <b>Classes de Neige à Pont du Fossé du 10 au 14 février 2014 24 élèves de CE1 et 22 élèves de CE2 soit : 46 élèves x 5 jours x 1,55 €</b>	813,75 €  356,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 499,25 €</b>